

\*  
\*\*

# Introduction au dossier « Traduction et autochtonie au Canada »

Sous la direction de René Lemieux, Montréal

Le présent dossier fait suite à un séminaire donné à l'hiver 2016 à l'Université Concordia. Le cours, *Contextes sociopolitiques de la traduction*, avait pour thématique « La traduction des langues et des cultures autochtones au Canada ». D'emblée se posait la question de la définition du terme « autochtone », mais, plus encore, de sa relation avec celui de « traduction ». Qu'à titre de champ de recherche, la « traduction autochtone » soit encore peu organisée comme objet de recherche autonome, n'est pas tant un problème en soi; plus problématique est la possibilité même de penser côte-à-côte les deux termes. En effet, et c'est la première question que posait le séminaire, l'expression « traduction autochtone » peut s'entendre comme ontologiquement ambiguë. En effet, l'« autochtonie » dit une relation première, originelle, au territoire. La traduction qualifie un texte qui se pense en second par rapport à un original. Comment dès lors composer avec les deux termes?<sup>1</sup> Bien évidemment, ce problème métaphysique n'a jamais empêché la Bible d'être traduite dès les premiers temps de la colonisation en langues diverses, ni les mythes et légendes des premières nations d'être traduits (et bien souvent appropriés) par les langues et littératures coloniales. Poser la question, c'est simplement revenir, dans un premier temps, à l'essence d'un problème qui pourra, par la suite, être développé de plusieurs façons. C'est ce que le séminaire a d'abord cherché à faire.

La traduction des langues autochtones est problématique, mais déjà, entre l'anglais et le français, le problème terminologique de l'« autochtonie » est en soi révélateur d'une relation compliquée à l'origine. Le terme en français vient du grec ancien qui signifie « né de la terre », il se pose en opposition à « allochtone » (on retrouve aussi « hétérochtone »), « né ailleurs ». Ce terme apparaît en français au XIX<sup>e</sup> siècle pour parler des Grecs anciens nés en Grèce, mais on le retrouve par la suite dans un autre sens, « ce qui est propre à un lieu » (par exemple, « capitalisme autochtone »). Il est en quelque sorte l'équivalent d'« indigène » (qui vient du latin et qui a la même signification), peu utilisé ici pour désigner des peuples, mais mobilisé pour parler de la faune ou de la flore, de la nature. Ce terme d'« indigène » est souvent utilisé dans la Francophonie (en France, notamment) pour désigner les peuples colonisés (par la France) et il prend généralement un sens péjoratif (que n'a pas le terme anglais « *indigenous* »). « Autochtone » sera utilisé au Canada dans un sens juridique pour regrouper trois types de peuples reconnus par la *Loi constitutionnelle de 1982* : les Premières Nations (autrefois appelé les « Indiens »/ « *Indians* », aujourd'hui parfois les « Amérindiens » dans un contexte plus scientifique), les Inuit et les Métis. Tous ces mots sont chargés de connotations culturelles et politiques dont il faudra un jour rendre compte.

En anglais, l'équivalent « constitutionnel » d'Autochtone est « *Aboriginal* », mot qui, en français – aborigène, du latin *ab-origine*, « qui vient des origines » – est réservé aux Premières Nations d'Australie (sauf dans le cas de l'expression « titre aborigène »). En anglais, les Autochtones ont repris et réinvesti le terme « *Indigenous* » qu'on juge plus inclusif et moins soumis politiquement que « *Aboriginal* »<sup>2</sup>, mais le problème terminologique se complique parfois par une temporalité plurielle qui suit les

<sup>1</sup> Pour une approche de cette question à partir de la critique d'un film, on peut consulter mon texte aussi publié dans *Trahir* : « [Herméneutique – critique des origines : Avant les rues de Chloé Leriche](#) », avril 2016.

<sup>2</sup> Dans le cas du droit, par exemple, on pourra faire une distinction entre « *Aboriginal law* » pour désigner l'ensemble du droit canadien (traités, lois, règlements, jurisprudence, etc.) se rapportant aux Autochtones et « *Indigenous law* » pour désigner les ordres juridiques des Autochtones eux-mêmes.

grands mouvements de contestation politique allant des diverses expressions composées avec « *Native* » au plus contemporain « *NDN* »<sup>3</sup>.

Ces enjeux terminologiques peuvent paraître bien futiles ou superficiels, mais ils ne le sont pas : l'usage des mots révèle les conceptions qu'on a des réalités sociales. En octobre dernier, aux lendemains des révélations sur les agressions sexuelles commises par certains policiers de la ville de Val-d'Or, on pouvait écouter à la radio de Radio-Canada une table ronde où s'exprimaient, entre autres, l'anthropologue Serge Bouchard et le sociologue Joseph-Yvon Thériault. L'échange qui a eu lieu et que je reproduis en partie ci-dessous me semble exemplaire, car il s'y délimitait, dans l'usage des termes, peut-être – ce sera ma suggestion – deux perspectives sur les Premières Nations. Je rapporte le dialogue alors qu'on discutait de la possibilité d'un troisième niveau de gouvernement au Canada réunissant les 58 premières nations<sup>4</sup> :

Bouchard : ...les communautés autochtones, j'haïs ça dire ça.

Animateur : Mais qu'est-ce qu'on peut dire à' place?

Bouchard : Ben, y'ont des noms, Madame Michel [Viviane Michel, la présidente de Femmes autochtones du Québec présente à la table ronde], c'est pas une Autochtone, c'est une Innu. Quand on dit « crise à Val-d'Or », y'a pas d'Autochtones à Val-d'Or, y'a des Anishnaabe, c'est des Algonquins... Y'a des Cris-Eeyou...

Thériault : Mais là vous les excluez de la communauté politique, vous ne leur donnez pas un nom de sujet politique, vous les ramenez à leur identité [...], vous dites : on ne peut pas avoir des sujets de droit autochtone, on n'a que des Innus, des Algonquins...

Bouchard ne répond pas directement à cette réplique de Thériault, fort intéressante, mais assez troublante. Je résume ainsi ce qu'elle met en jeu : a-t-on là une division incommensurable entre, d'une part, une pensée de l'identité, de la culture, de la diversité, dont relèverait sans doute la question de la traduction (mais pas « autochtone »), et de l'autre, celle du politique qui ne peut se comprendre qu'en excluant les particularités, mais surtout, qui relèverait d'une interpellation externe, en dehors du culturel? En d'autres termes, il n'y aurait de politique autochtone (y compris dans des questions relatives à l'autodétermination des peuples) qu'à condition de comprendre l'autochtonie dans un rapport à un État, en l'occurrence l'État canadien colonial. Cela veut-il dire que la question culturelle (ou anthropologique) est toujours dissociée de la question politique (et juridique)?

Or, les deux intervenants sont peut-être plus proches qu'on ne le pense. Car derrière la division entre « identité » et « politique », les deux pensent les enjeux politiques autochtones en termes de secondarité. La diversité des « noms » de Bouchard aura pour objectif la réunion pancanadienne de ces identités pour former un troisième ordre de gouvernement. L'interpellation structurante du sujet politique par son Grand Autre, l'État – qui est aussi une identité, cette fois celle de la carte émise par le même État –, n'a de sens qu'en retour, par une reconnaissance externe à sa réalité propre. Dans les deux cas, l'« Autochtone » se pense par rapport à l'État, jamais par et pour lui-même. Il est la trace politique du colonialisme qui perdure, jamais l'origine pure et inentamée. Mais est-ce vraiment un problème? Ou est-ce l'effet de notre propre préférence métaphysique pour ce qui est premier, original, *genuine* ou authentique, ce qui nous empêche de constater le divers – le différent – le réel? C'est à ces enjeux que le présent dossier convie les chercheuses et chercheurs, mais aussi toutes celles et tous ceux qui travaillent ou s'intéressent aux langues autochtones ou qui pratiquent de manière plus ou moins éloignée la traduction des langues autochtones.

\*  
\*\*

<sup>3</sup> Pour une description plus détaillée des termes en anglais, on pourra consulter Chelsea Vowel, *Indigenous Writes: A Guide to First Nations, Métis and Inuit Issues in Canada*, Winnipeg, Highwater Press, 2016, p. 7-13.

<sup>4</sup> L'échange a lieu à partir de 33 min : [« Allégations d'abus envers des femmes autochtones à Val d'Or »](#), 31 octobre 2015.

## TRAHIR

Je tiens ici à remercier Karina Chagnon pour les discussions que nous avons eues et que nous continuons à avoir sur la traduction des langues autochtones. Karina Chagnon dirige, avec Pier-Pascale Boulanger, le chantier de recherche « Traduire les humanités » dans le cadre du Laboratoire de résistance sémiotique<sup>5</sup>. Ce chantier a élaboré, parallèlement à mon séminaire, de nombreuses hypothèses sur la question et a permis à des universitaires de présenter leurs travaux grâce à l'organisation d'une série d'activités inaugurée par un atelier intitulé « Traduction, altérité et résistance dans le contexte colonial canadien »<sup>6</sup> et poursuivie dans le cadre de mon séminaire avec des conférences de Joséphine Bacon, Philippe Charland, Dalie Giroux et Jean Morisset<sup>7</sup>. Ces événements ont été organisés en collaboration avec le centre de recherche Figura de l'Université Concordia, avec l'aide précieuse d'Andréanne Pierre. Finalement, Karina Chagnon et moi avons organisé un panel sur cette question dans le cadre du XXIX<sup>e</sup> congrès de l'Association canadienne de traductologie (le 30 mai 2016 à Calgary) avec la participation de Philippe Charland, Clara Foz, Shaun Stevenson et Christine York.

Le présent dossier reste ouvert, ce qui signifie qu'il est toujours possible d'y contribuer en soumettant un article au comité de rédaction de la revue *Trahir*.

---

<sup>5</sup> Pour le descriptif du chantier, voir [« Traduire les humanités »](#).

<sup>6</sup> L'atelier a eu lieu le 8 décembre 2015 avec la participation de Françoise Naudillon, Daniel Salée, Sherry Simon et moi-même, les archives audio [sont disponibles en ligne](#).

<sup>7</sup> Les conférences de Dalie Giroux et de Jean Morisset [sont disponibles en ligne](#).